



LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-193

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2023

Sommaire

DGFIP /

45-2023-06-26-00001 - Arrêté de fermeture exceptionnelle au public des services : **??**Service des Impôts des Particuliers Orléans Coligny **??**- Trésorerie Amendes **??**- Service de Gestion Comptable Orléans Métropole **??**- Paierie du Centre Val de Loire et du Loiret **??** sera fermé au public, à titre exceptionnel, les lundi 3 et mardi 4 juillet 2023. **??** L'accueil sur rendez-vous est maintenu. **??** (1 page)

Page 3

DGFIP

45-2023-06-26-00001

Arrêté de fermeture exceptionnelle au public
des services :

Service des Impôts des Particuliers Orléans
Coligny,

- Trésorerie Amendes

- Service de Gestion Comptable Orléans
Métropole

- Paierie du Centre Val de Loire et du Loiret
sera fermé au public, à titre exceptionnel, les
lundi 3 et mardi 4 juillet 2023.

L accueil sur rendez-vous est maintenu.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2023, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, Directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

ARRÊTE :

Article 1 :

L'accueil sans rendez-vous aux guichets des services suivants :

- Service des Impôts des Particuliers Orléans Coligny,
- Trésorerie Amendes
- Service de Gestion Comptable Orléans Métropole
- Paierie du Centre Val de Loire et du Loiret

sera fermé au public, à titre exceptionnel, les lundi 3 et mardi 4 juillet 2023.

L'accueil sur rendez-vous est maintenu.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Orléans, le 26 juin 2023

Par délégation de la Préfète,
La Directrice régionale des finances publiques du
Centre-Val de Loire et du Loiret,
Administratrice générale des finances publiques,

Isabelle GODARD DEVAUJANY